

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2022

---

PROTÉGER ET À GARANTIR LE DROIT FONDAMENTAL À L'INTERRUPTION  
VOLONTAIRE DE GROSSESSE ET À LA CONTRACEPTION - (N° 488)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 215

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**AVANT L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:**

Retiré avant publication.